



Réunion du 10 décembre 2018

Président : M. Pascal REBAUD 06 14 68 55 67  
Désignations contrôleurs : M. Yassin AMCHACHTI 06 17 01 97 54  
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : M. Christian AURAND 06 98 40 81 79  
Responsable de la sous-commission des jeunes arbitres : M. Florian REBAUD 06 28 47 08 76  
Responsable formation arbitres : M. Victor PEREIRA 06 16 98 37 18  
Responsable adjoint de la sous-commission des jeunes arbitres : M. Victor PEREIRA 06 16 98 37 18  
Désignations U18 : M. Guillaume DUPUY 06 88 57 47 48  
Désignations U15 : M. Jonathan THERRE 07 82 57 30 57  
Désignations assistants Ligue jeunes : M. Guillaume DUPUY 06 88 57 47 48  
Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : M. Franck ANGUAL 06 64 51 21 67  
Valideur des rapports d'observation jeunes : M. Martin BOUCHET 06 41 88 45 50

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur ; les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

### LIVRE SUR LES LOIS DU JEU

Messieurs les arbitres, si vous souhaitez acquérir le livre sur les « lois du jeu », il est disponible à la Commission des Arbitres du District de la Loire, au prix de 28 €. Prière de faire un chèque à l'ordre du District de la Loire.

### FMI ET FEUILLE DE MATCH PAPIER

La CDA rappelle à tous les arbitres que la FMI et les feuilles de match papier doivent être remplies entièrement et correctement ! Notamment les sanctions administratives (avertissements, exclusion joueur ou dirigeant) qui doivent OBLIGATOIREMENT être saisies sur la FMI ou inscrites sur la feuille de match papier, sans oublier de cocher la case annexe (rapport suit).

**En cas d'oubli ou impossibilité de renseigner la FMI ou la feuille de match papier, l'arbitre devra obligatoirement faire un rapport complémentaire adressé à la Commission de Discipline.**

Pour tout manquement administratif sur la FMI ou la feuille de match papier, la CDA fera application des sanctions prévues au règlement intérieur. Merci

### RAPPEL INDISPONIBILITES

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres que toutes les indisponibilités doivent être saisies sur votre profil « My FFF ». Seules les indisponibilités de dernière minute sur justificatif (hors délai), avec désignation sur la date concernée, ne peuvent être saisies sur votre compte arbitre. Dans ce cas, et UNIQUEMENT celui-ci, votre indisponibilité doit parvenir au District par mail ou courrier. Bien entendu, dans cette situation, votre désignateur doit être informé téléphoniquement le plus rapidement possible. Ces manquements administratifs rentrent dans les sanctions prévues au règlement intérieur de la CDA.

### COURRIERS REÇUS

M.JRAD Meyer : retard pour le match U15 du 09/12/18.  
Anzieux : changement de stade pour la rencontre du 08/12/18.

### IMPAYES

Pour tous les dossiers d'impayés il faut obligatoirement la feuille de frais, la feuille d'impayé, un RIB

### AVIS IMPORTANT AUX ARBITRES

#### **DEMATÉRIALISATION RAPPORTS D'ARBITRAGE**

Les arbitres ont dorénavant la possibilité de saisir leurs rapports en ligne en se connectant sur « Mon Espace FFF ».

- Une fois connecté, l'officiel doit cliquer sur le bouton « Accéder à Mon Espace Officiel »
- L'accès se fait depuis la rubrique « Accès Spécifiques » :

\* Pour les Arbitres :

- Mes rapports d'arbitrages = permet à l'arbitre de visualiser ses rapports à saisir



- Historiques de mes rapports d'arbitrage = permet à l'arbitre de visualiser l'historique de ses rapports saisis
  - Une fois que l'officiel a accédé au menu « **Mes rapports d'arbitrage** », il voit la liste des rencontres sur lesquelles il est désigné. Pour afficher le formulaire de saisie du rapport, **l'officiel doit cliquer sur « A SAISIR » sous la rencontre en question.**
  - La plupart des informations connues sur le match sont remplies.
- Les **boutons** :
- **Enregistrer le rapport** = le rapport est enregistré et encore modifiable
  - **Valider le rapport** = le rapport est validé et n'est plus modifiable ; il devient uniquement consultable.
- Le rapport ainsi validé est directement transmis aux instances.

### NOTE AUX ARBITRES DONT LES NOMS SUIVENT

#### Article 24 alinéa C

Un repas a été offert à l'AG : dans la mesure où un arbitre ne viendra pas alors qu'il était normalement convoqué par la CDA, le remboursement du prix du repas (8,90 €) lui sera demandé. Les arbitres dont les noms suivent ne seront pas désignés tant que la somme ne sera pas recouverte (chèque à l'ordre « District de la Loire »).

Jeunes Arbitres secteur sud (St Etienne) :

**MM. AGUID Redouan, ANTALYALI Serkan, BENCHIKH Racim, BENZEGHIBA Faustin, BERKACHE Samy, BONNET Lucas, CANNELLA Enzo, CHALABI Ramzi, CORNET Corenthin, ELBAZ Belkacem, EL HAMZI Yassine, EL MABROUK Maroine, EZZIANI Ashraf, GARNON Axel, GAUCHER Nicolas, GAUDARD Gaetan, HADDAD Mehdi, HADRACHI Kalid, HAMRI Bilel, JOSE Laetitia, PIZZIMENTI Lucas, SAMAR Abdelkarim, TAS Muhammet, TOUIL Adel, KHETTAL Ikyes,**

Jeunes Arbitres secteur nord (Roanne) :

**MM. BISSUEL Noé, BITAR Ali, CAN Halil, PRUNET Gaspard, SALMAN Oktay, NIGROU Zacharia.**